

Délibération n°01.03

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
5 septembre 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
19 septembre 2018

Objet :

**Statuts : arrêt à compter du 1^{er}
décembre 2018 du service de
jardinage**

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Jacqueline DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à Mme Catherine VILLER-MICHON
- Mme Michèle SCHOTTEY, *a donné pouvoir* à Mme Nicole PICHARD

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Rapport n°01.03 – Statuts : arrêt à compter du 1^{er} décembre 2018 du service de jardinage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02855 en date du 12 décembre 2016 portant création de Riom Limagne et Volcans par fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic sources et volcans,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant création de la communauté d'agglomération par transformation de la communauté de communes Riom Limagne et volcans,

Vu la délibération n°20180116 02 du conseil communautaire en date du 16 janvier 2018 reconnaissant d'intérêt communautaire l'action maintien à domicile dans le cadre de la compétence optionnelle action sociale,

Considérant le service de jardinage à domicile créé en 1994 par la communauté de communes Limagne d'Ennezat, dont la gestion a été poursuivie par Riom Limagne et Volcans sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes Limagne d'Ennezat,

Considérant que l'exercice par la communauté d'agglomération de cette action sur la totalité du territoire supposerait la mise en œuvre de moyens humains et techniques lourds,

Considérant l'offre de service existante dans ce secteur et les mesures d'accompagnement proposée aux personnes âgées en ce domaine,

Considérant que la communauté d'agglomération privilégie les actions d'aides à domicile, de portage de repas à domicile et de soins infirmiers,

Considérant que les 6 agents qui composent le service de jardinage à domicile seront reclassés au sein des services techniques de Riom Limagne et Volcans,

Considérant qu'une information de l'ensemble des usagers du service sera réalisée en septembre 2018,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve l'arrêt du service de jardinage à domicile à compter du 1^{er} décembre 2018.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 septembre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

